



# **RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 RESIDENCE AUTONOMIE LES BELETTES BUDGET 60200**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 MARS 2023**

## Table des matières

<b>I- SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b> .....	3
<b>A- Les dépenses de fonctionnement</b> .....	3
1) Les charges à caractère général (chapitre 011).....	5
2) Les dépenses de personnel (chapitre 012).....	6
<b>3) Les dépenses afférentes à la structure (chapitre 016)</b> .....	8
<b>B- Les recettes de fonctionnement</b> .....	10
<b>Evolution des recettes de fonctionnement de 2019 à 2022</b> .....	10
1) GROUPE 1 : Produits de la tarification (chapitre 17).....	11
2) GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation 018.....	11
3) Groupe 3.....	12
<b>II SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	13
<b>A- Les dépenses d'investissement</b> .....	13
1) CHAPITRE 16 : EMPRUNTS.....	15
2) CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	15
3) CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	15
4) CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS.....	15
<b>B- Les recettes d'investissement</b> .....	15
1) CHAPITRE 10 :.....	16
2) CHAPITRE 16 :.....	16
3) CHAPITRE 21 :.....	16
4) CHAPITRE 28 :.....	16
<b>III- DETTE DE L'ETABLISSEMENT :</b> .....	16
<b>IV- RESULTATS COMPTABLES :</b> .....	17
<b>Evolution des clôtures des exercices</b> .....	17
<b>V- CONCLUSION :</b> .....	17

I- BALANCE GENERALE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
MOUVEMENTS REELS	552 227,90 €	MOUVEMENTS REELS	767 950,07 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	91 178,18 €	MOUVEMENTS D'ORDRES	2 652,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>643 406,08 €</b>		<b>770 602,37 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

MOUVEMENTS REELS	144 939,30 €	MOUVEMENTS REELS	145 586,83 €
MOUVEMENTS D'ORDRES	2 652,30 €	MOUVEMENTS D'ORDRES	91 178,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>147 591,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>236 765,01 €</b>

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A- Les dépenses de fonctionnement

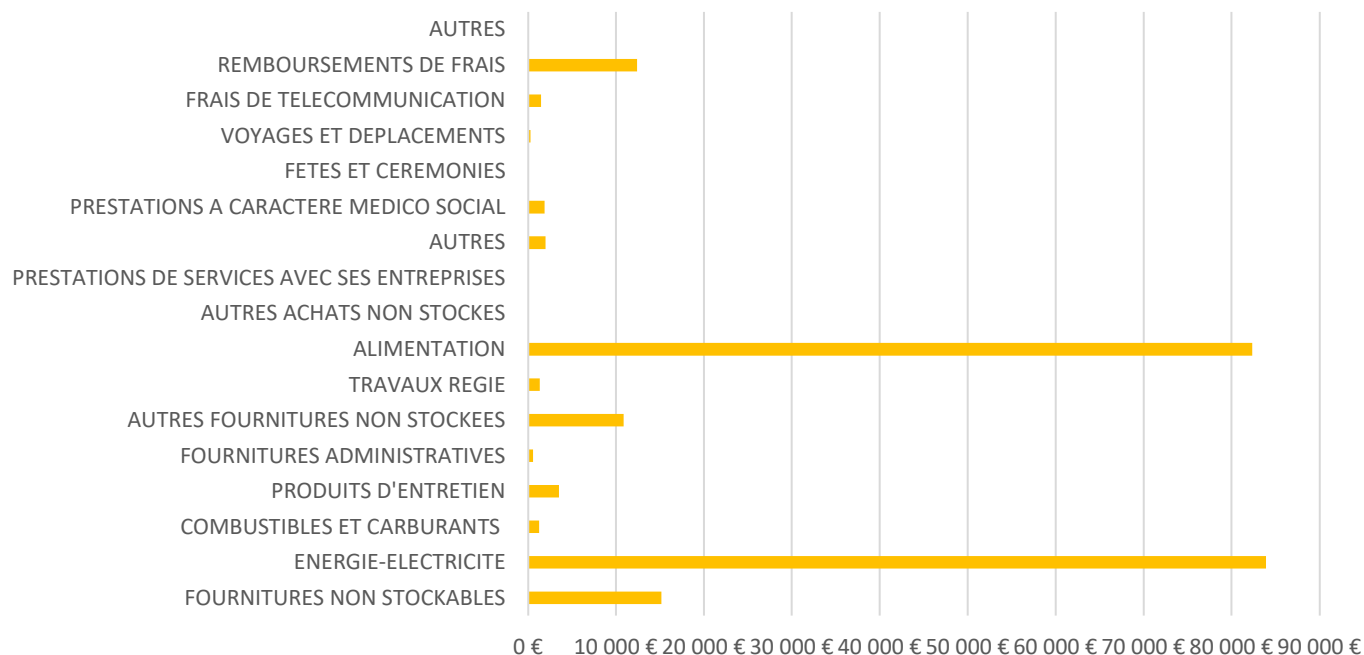
	DEPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE 011</b>	217 125,50 €
<b>CHAPITRE 012</b>	294 858,32 €
<b>CHAPITRE 016</b>	131 422,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>643 374,28 €</b>

Evolution entre 2019 et 2022

	2019	2020	2021	2022
	<b>DEPENSES</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAPITRE 011</b>	186 597,05 €	191 874,52 €	212 652,64 €	217 125,50 €
<b>CHAPITRE 012</b>	363 672,66 €	381 801,29 €	291 101,15 €	294 826,52 €
<b>CHAPITRE 016</b>	142 360,47 €	135 328,91 €	141 106,47 €	131 422,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>692 630,18 €</b>	<b>709 004,72 €</b>	<b>644 860,26 €</b>	<b>643 406,08 €</b>

## 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

### Répartition des dépenses sur le chapitre 011 en 2022



### Evolution des dépenses de fonctionnement du chapitre 011 de 2019 à 2022

compte		2019	2020	2021	2022
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES	13 686,78	14 894,99	15 233,39	15 185,51
60612	ENERGIE-ELECTRICITE	77 045,90	59 690,43	91 459,78	83 903,66
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	793,79	883,29	1 152,99	1 255,48
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	2 980,31	4 918,90	1 862,74	3 523,78
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	724,16	518,83	528,64	582,34
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	9 458,30	10 693,42	10 830,63	10 887,35
60628 R	TRAVAUX REGIE	1 794,32	2 530,59	297,31	1 332,80
6063	ALIMENTATION	66 890,48	78 901,98	75 959,03	82 367,71
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES	0	0	0	0,00
611	PRESTATIONS DE SERVICES AVEC SES ENTREPRISES	0	760	0	0,00
61118	AUTRES	5 445,00	3 946,86	1 437,75	2 005,30
61128	PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO SOCIAL	1 578,42	902,86	2 119,30	1 875,05
6232	FETES ET CEREMONIES	60		0	0,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	46,11	57,8	0	301,25
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 220,48	2 088,37	1 561,48	1 503,24
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	0	11 086,20	10 209,60	12 402,03
6288	AUTRES	3 933,00	0	0	0,00
	<b>Total</b>	<b>186 657,05</b>	<b>191 874,52</b>	<b>212 652,64</b>	<b>217 125,50</b>

Il est constaté une augmentation des dépenses du chapitre 011 chaque année qui devrait persister notamment par l'augmentation exponentielle des charges liées aux fluides et à la restauration.

## Analyse des dépenses :

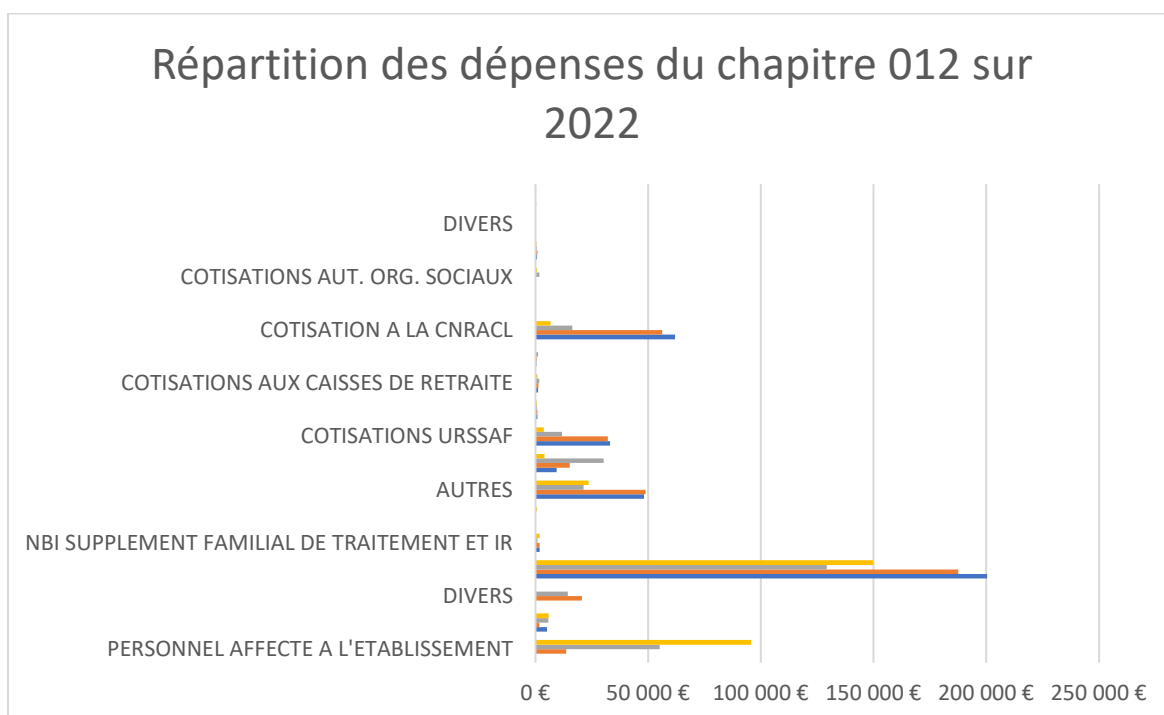
La plupart des comptes ne révèle pas de variation importante ou peu significative. Cependant, il convient de se focaliser sur les comptes suivants :

- **Energie Electricité** : Malheureusement la résidence autonomie est touchée par les augmentations sur les dépenses en gaz et électricité et le sera davantage en 2023. Remplacer par « Un nouveau marché de fournitures a été conclu l'été dernier mais la facturation peine à se mettre en place. **Il faudra donc impacter sur le BS les montants des factures d'octobre, novembre et décembre 2022.**
- **Alimentation** : La loi Egalim ne peut pas être intégralement respectée du fait de l'évolution en général des prix. La crise que nous traversons nous impacte directement avec en moyenne une augmentation de 15 à 20 % sur les denrées chez chaque prestataire. Notre marché de restauration se termine au 31/08/2023. Nous sommes actuellement en réflexion sur la suite à donner à ce marché et de quelle manière en assurer le montage technique.
- **Carburant** : la crise que nous traversons impacte aussi le carburant. Nous avons peu de véhicules mais nous subissons tout de même une évolution.

Ces deux comptes représentent 77 % des dépenses de fonctionnement ce qui est considérable.

A savoir que sur le chapitre 011, nous avons le compte 6068 qui est un compte de réserve permettant de faire des virements si besoin.

## 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)



## Evolution dépenses 2019 à 2022 chapitre 012

compte		2019	2020	2021	2022
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT		13 675,34	55 154,88	95 665,00
6218	RENUMERATION PERSONNEL EXTERIEUR	5 147,34	1 780,00	5 641,50	5 869,00
6228	DIVERS		20 596,80	14 351,14	-31,80
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	200 418,66	187 656,90	129 300,08	149 856,23
64112	NBI SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET IR	1 821,13	1 820,14	914,25	1 825,10
641184					700,00
641188	AUTRES	48 171,92	48 888,01	21 263,46	23 602,07
64131	REMUNERATION NON TITULAIRES	9 345,85	15 187,06	30 274,18	3 967,98
64511	COTISATIONS URSSAF	33 156,00	32 135,00	11 859,00	3 672,00
64512	COTISATIONS MUTUELLE	882,76	823,56	652,87	602,64
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	1 209,16	1 344,60	1 719,93	804,14
64514	COTISATION A L'ASSEDIC	372	605	1 206,00	149,00
64515	COTISATION A LA CNRACL	61 930,01	56 298,31	16 396,36	6 624,98
64518	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX DU PERSONNEL		0		
64528	COTISATIONS AUT. ORG. SOCIAUX	88,93	0	1 702,00	665,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	775,82	847,02	514,24	493,55
	DIVERS		143,55	151,26	
64788	AUTRES	353,08			361,63
	<b>Total</b>	<b>363 672,66</b>	<b>381 801,29</b>	<b>291 101,15</b>	<b>294 826,52</b>

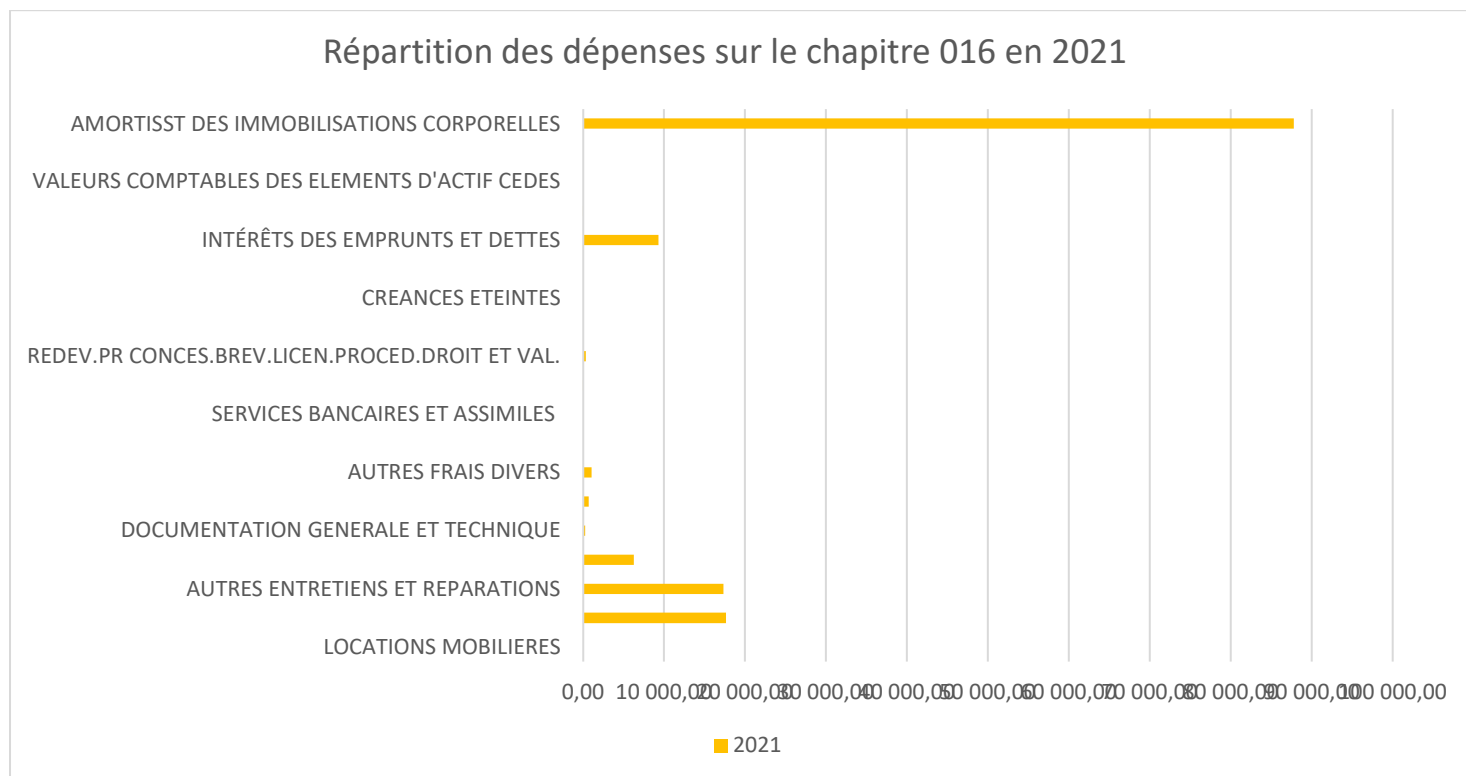
L'analyse de ce chapitre nous permet de mettre en avant une augmentation de 1,28 % entre 2021 et 2022.

- Le compte personnel affecté à l'établissement (6215) est un compte nouveau depuis 2020 et représente les mises à disposition du cuisinier (100%), de la directrice (50%), du directeur de pôle (5%) et de certains services supports mis à disposition par la ville de Beaugency (RH, informatique, administration générale, finances, communication). Il est en augmentation par les ajouts de ces mises à disposition en 2020.
- Le compte 6218 correspond aux prestataires qui viennent proposer des ateliers aux résidents sur l'année. Sur 2022, se sont déroulés les ateliers prévention des chutes, le jardin thérapeutique de Vézenne, la plasticienne Marie-France Hurbaut.
- Le compte 6228 DIVERS correspondait à la rémunération d'un cabinet conseil qui nous a permis d'alléger substantiellement les charges de personnel. Sur 2022, ce cabinet n'a pas été sollicité.
- Une augmentation du compte rémunération principale de 15,90 % qui correspond à la titularisation de l'AVS (Auxiliaire de vie sociale) et du transfert d'une partie de la charge du compte 6131 vers 64111.
- Une diminution sur le compte 61131 rémunération non titulaire suite à la titularisation de l'AVS. La somme de 3 967 € correspond aux interventions de l'éducatrice de gym douce.
- Pour les autres comptes, les variations sont peu significatives.

- Les diminutions de charges liées à l'intervention du cabinet conseil se retrouvent sur le compte Cotisations URSSAF -69 % et sur les cotisations retraite CNRACL – 59.60 %.

Les diminutions significatives sur les charges sont compensées par l'augmentation sur le chapitre 6215. En général, nous pouvons tout de même constater une faible évolution du chapitre 012.

### 3) Les dépenses afférentes à la structure (chapitre 016)



### Evolution dépenses 2019 à 2022 chapitre 016

compte	Libellé	2019	2020	2021	2022
61358	LOCATIONS MOBILIERES	300	0	0	668,48
61558	ENTRETIEN ET REPARATION SUR MOBILIER	2 452,73	9 704,72	17 671,24	3 695,45
61568	AUTRES ENTRETIENS ET REPARATIONS	17 898,75	20 763,54	17 368,22	19 977,06
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 215,39	6 184,10	6 287,01	4 820,30
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	948,91	381	265	322,00
6184	CONCOURS DIVERS COTISATION	59	580,8	703,8	587,40
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 638,80	668,8	1 076,20	1 330,84
623	INFORMATION PUBLICATION	787,2	93,6	130,8	159,60
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0	0	0	
63512	TAXES FONCIERES	44	44	44	0,00



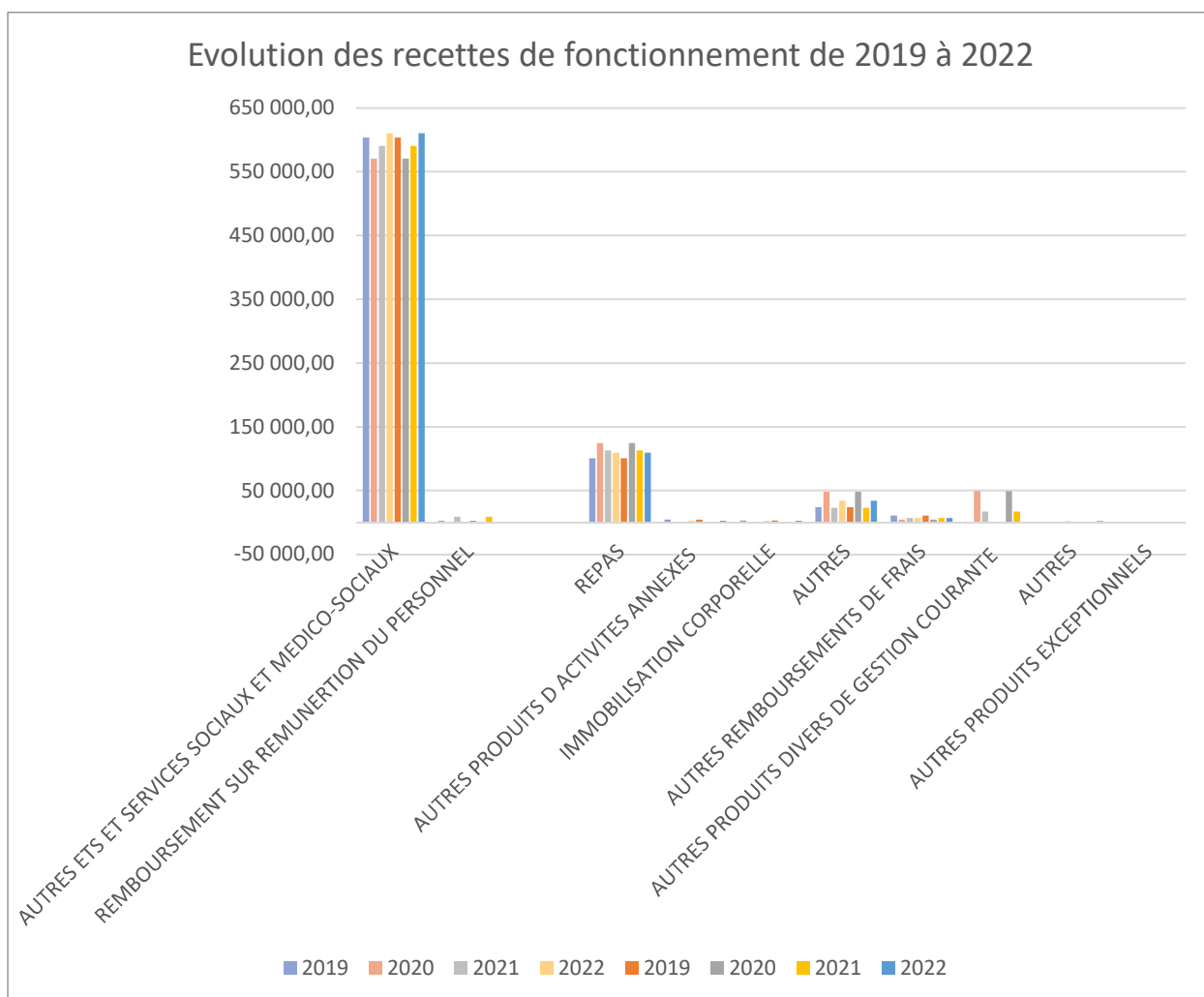
651	REDEV.PR CONCES.BREV.LICEN.PROCED. DROIT ET VAL.		615,32	367,63	367,63
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0	15,5	0	0,00
6542	CREANCES ETEINTES	0			
6588	AUTRES (arrondi prélèvement à la source)	0,85	1,61	1,34	2,22
6611	INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES	11 414,60	10 410,01	9 346,93	8 313,10
673	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	0	108	50	100,00
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES	32 033,55	8 818,19	0	0,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 437,00	780	0	
68112	AMORTISST DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 069,69	76 159,69	87 794,30	91 178,18
	<b>total</b>	<b>142 300,47</b>	<b>135 328,88</b>	<b>141 106,47</b>	<b>131 522,26</b>

- Le comte 61358 correspond aux dépenses liées à la location des mobil-home dans le cadre du séjour proposé aux résidents.
- Le compte 61558 réparation et entretien a connu une nette diminution de -79.09 %. Il y avait eu des grosses réparations les années précédentes. Il est toujours difficile d'analyser ce compte car nous subissons des pannes sans pour autant pouvoir les anticiper.
- Le compte 61568 qui concerne les contrats d'entretien est constant par rapport aux années précédentes avec des augmentations constatées chez chaque prestataire.
- Le compte 661 assurance connaît une diminution par rapport aux années précédentes.
- Le compte 6188 Autres frais représente les frais liés aux formations. Sur 2022, la directrice a pu suivre deux formations et l'équipe une formation incendie.
- Le compte 675 valeurs comptables des éléments cédés est à 0 du fait du grand nombre de biens sortis de l'inventaire comptable les années précédentes.
- Le compte 68112 représente les dépenses liées aux amortissements et est en augmentation par les travaux réalisés.  
(A noter que ce compte génère des recettes d'investissement du même montant)

## B- Les recettes de fonctionnement

RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
	2019	2020	2021	2022
<b>GROUPE 1</b>	603 800,00 €	570 531,76 €	590 548,18 €	610 526,11
<b>GROUPE 2</b>	145 747,91 €	227 089,02 €	169 519,95 €	157 748,15
<b>GROUPE 3</b>	1 116,00 €	1 357,48 €	970,00 €	2 296,31
	<b>750 663,91 €</b>	<b>798 978,26 €</b>	<b>761 038,13 €</b>	<b>770 570,57</b>

### Evolution des recettes de fonctionnement de 2019 à 2022



		compte	2019	2020	2021	2022
chap 017	AUTRES ETS ET	73418	603 803,00	570 531,76	590 548,18	610 526,11
Groupe I	SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX					
chap 018	REMBOURSEMENT SUR	6419	2 722,98	106,06	8674,1	1 090,08
Groupe II	REMUNERTION DU PERSONNEL					
		6459				700,00
	REPAS	706	100 551,45	124 518,45	112 981,00	109 568,55
	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	7088	4 557,00	926	450	2 790,46
	IMMOBILISATION CORPORELLE	722	3 031,92	0	0	2 652,30
	AUTRES	7488	23 800,40	48 042,91	23 165,85	34 103,96
	AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	7548	11 082,85	4 317,91	7 130,65	6 840,91
	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	7588	1,31	49 040,78	17 118,35	1,89
chap 019	AUTRES	7718	1 116,00	1 357,48	970	2 164,00
Gr III	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	773	0	136,91		132,31
	Total		750 666,91	798 978,26	761 038,13	770 570,57

#### 1) GROUPE 1 : Produits de la tarification (chapitre 17)

Le montant de 610 526 € est en augmentation par rapport à 2019. Les années 2020 et 2021 ont été impactées par la crise de la COVID et l'impossibilité de faire des entrées au sein de la résidence.

Cependant ce chiffre est élevé puisque pour l'année 2022, une projection de remplissage à hauteur de 575 000 € était prévue.

#### 2) GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation 018

- On remarque une diminution sur les ventes de repas (compte 706). En effet entre 2022 et 2021, nous constatons une diminution de - 8,50 % et entre 2022 et 2020 une diminution de - 14,73%.

*Quelles en sont les raisons ?*

La crise COVID n'a certainement pas aidé avec une mise en place de la salle de restaurant peu propice aux échanges et qui a pu faire fuir certains résidents. Nous pouvons y ajouter le vieillissement de certains résidents et l'absence de loto ou de manifestations qui pouvaient aussi attirer résidents comme extérieurs. Les repas proposés le dimanche et le soir ne semblent pas développer des recettes substantielles.

Nombre de repas	2020	2021	2022
-----------------	------	------	------

<b>Résidents</b>	17 231,00	15 406,00	13 981,00
<b>Extérieurs</b>	2 605,00	3 079,00	2 933,00
<b>Total</b>	<b>19 836,00</b>	<b>18 485,00</b>	<b>16 914,00</b>

- Le compte 7088 (régie chambre d'hôtes)  
Suite à la crise COVID, les recettes remontent timidement mais sont tout de même plus significatives.
- Le compte 722 immobilisation corporelle correspond aux travaux en régie. Sur 2022, l'agent a réalisé les travaux dans le hall d'accueil et les toilettes communs.
- Le compte Autres correspond au forfait autonomie et à l'attribution du Conseil Départemental en constance (24 000 €)
- Le compte remboursement de frais correspond à la mise à disposition de l'animatrice pour la ville en classe ULIS.

### 3) Groupe 3

- Le compte autres produits divers de gestion courante (compte 7588) a connu des recettes dans le cadre de l'audit sur les charges salariales. Aucune écriture sur 2022.
- Le compte 7718 correspond aux remboursements dans le cadre des chèques énergie pour les résidents.

#### **Conclusion :**

Les recettes sont en augmentation sur 2022 par rapport à 2021, l'année 2020 avait enregistré un remboursement de la part de l'URSSAF de 49 000 € et deux versements du Conseil Départemental.

Nous constatons aisément à travers la lecture du diagramme que les deux principales sources de recettes sont les loyers et les repas.

L'équilibre financier de la résidence repose sur un taux d'occupation proche du 100 % et un développement de la qualité et vente des repas.

Sur 2023, une augmentation des tarifs sera appliquée et devrait générer des recettes supplémentaires sur les loyers, qu'en sera-t-il des repas puisque l'on observe déjà une baisse depuis trois années.

A ce jour, il faut être en veille face à la difficulté de pouvoir trouver des nouveaux résidents suite à des départs. La crise COVID a considérablement fragilisé le paradigme des établissements collectifs. Une communication via un flyer a été réalisée au sein des collectivités voisines pour promouvoir la résidence.

De plus, pour rappel lors du vote du BP 2023, les recettes générées par la résidence ne couvre plus les dépenses de fonctionnement. Nous allons pouvoir nous passer d'une subvention communale sur 2023 par l'excédent généré.

## II SECTION D'INVESTISSEMENT

### A- Les dépenses d'investissement

	DEPENSES
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE 16</b>	65 953,36 €
<b>CHAPITRE 20</b>	7 999,20 €
<b>CHAPITRE 21</b>	70 986,74 €
<b>CHAPITRE 23</b>	2 652,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>147 591,60 €</b>

### Evolution des dépenses d'investissement entre 2019 et 2022

	2019	2020	2021	2022
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE 16</b>	66 669,36 €	64 660,25 €	71 694,02 €	65 953,60 €
<b>CHAPITRE 20</b>	3 720,00 €	6 381,00 €	0,00 €	7 999,20 €
<b>CHAPITRE 21</b>	35 456,60 €	91 542,26 €	47 654,13 €	70 986,74 €
<b>CHAPITRE 23 travaux en régie</b>	3 031,92 €	0,00 €	0,00 €	2 652,30 €
	<b>108 877,88 €</b>	<b>162 583,51 €</b>	<b>119 348,15 €</b>	<b>147 591,60 €</b>

Dépenses d'investissement sur 2022 sur les chapitres 20,21,23 :

<b>Exercice</b>	<b>Budget</b>	<b>Date pièce</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Libellé tiers</b>	<b>Nature</b>
2022	6	23/03/2022	FAC. FA33343 DU 15/12/2021 LOT 03 : 3 LICENCES OFFICE	716,40	ADEFI	205
2022	6	14/04/2022	FAC. FA34322 DU 05/04/2022 LICENCE OFFICE 2021 PC DIRECTEUR POLE RENOUVELLEME NT PC	238,80	ADEFI	205
2022	6	16/09/2022	FAC. 2022BEAUG- BEL-FA01 DU 08/09/2022 AUDIT ACOUSTIQUE B ELETTES	7 044,00	AGNA	2031
2022	6	04/03/2022	FAC. 22024149 DU 28/02/2022 Braun Etanchétié casquette	10 817,60	BRAUN ETANCHEITE	2135
2022	6	04/03/2022	FAC. FC245445 DU 26/01/2022 DEFIBIRLATEUR ET INSTALLATION	1 078,80	SCHILLER FRANCE SAS	2188
2022	6	23/03/2022	FAC. 2022-02-935 DU 24/02/2022 AGLEC CONTROLE ACCES PORTE AR RIERE	2 250,00	AG ELEC EI GREGORY ANTONY	2135
2022	6	23/03/2022	FAC. 0059300059 DU 17/02/2022 Conteneurs 770 L	268,80	UGAP	2188
2022	6	23/03/2022	FAC. FA34016 DU 28/02/2022 TELECOMMANDE PR PRESENTATION KENS INGTON Si600	39,00	ADEFI	2183
2022	6	31/03/2022	FAC. 21124038 DU 31/12/2021 Braun couvertines	5 776,32	BRAUN ETANCHEITE	2135
2022	6	14/04/2022	FAC. FA34321 DU 05/04/2022 PC PORTABLE DIRECTION LPLOTARD RE NOUVELLEMENT	1 065,60	ADEFI	2183
2022	6	06/05/2022	FAC. FA00001164 DU 02/05/2022 OUCRELLES PLACES PMR	970,56	ATELIERS OURCELLOIS	2135
2022	6	16/05/2022	FAC. 21000324 DU 31/03/2022 MARCHE MODERNISATION ELECTRICITE	46 012,28	CONFORT ELEC SCO	2135
2022	6	25/05/2022	FAC. 22-1350 DU 05/05/2022 POINT ACCES WIFI	369,24	NFTECH	2183
2022	6	27/09/2022	ANNULATION DU MANDAT No 115 du fait un avoir n°22040601	-10 817,60	BRAUN ETANCHEITE	2135

2022	6	27/09/2022	FAC. 22044231 DU 04/04/2022 ETANCHEITE CASQUETTE - ACCEUIL F OYER RESIDENCE	9 916,14	BRAUN ETANCHEITE	2135
2022	6	16/11/2022	FAC. 03567965 DU 06/10/2022 ACQUISITION IMPRIMANTE COULEUR E T PHOTOCOPIEUR	3 240,00	DACTYL ET OMR	2183
2022	6	08/12/2022	TRAVAUX EN REGIE ANNEE 2022 BELETTES HALL ACCUEIL, WC COMMUNS	2 652,30		2313R
			<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 638,24</b>		

1) CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

Ce chapitre représente le remboursement du capital et les cautions.

2) CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce chapitre est constant et concerne les dépenses sur le remplacement programmé des licences pour les ordinateurs du service.

3) CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Sur 2022, il a été principalement réalisé des travaux de réfection sur les toits terrasses, l'installation d'une ouverture par gâche électrique sur la porte secondaire, l'acquisition d'un photocopieur et la modernisation électrique de la résidence.

4) CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS

Elles concernent les travaux en régie réalisés par l'agent technique dans le cadre de l'aménagement des toilettes communs et du hall d'accueil.

Des travaux restent à réaliser et il faudra définir prochainement les priorités.

**B- Les recettes d'investissement**

	2019	2020	2021	2022
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE 10</b>	56 644,85	58 036,73	89 973,54	116 177,87
<b>CHAPITRE 16</b>	4 787,00	5 779,00	6 300,00	2 625,00
<b>CHAPITRE 027</b>	0,00	0,00	0,00	26 783,96
<b>CHAPITRE 21</b>	32 033,55	8 818,19	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 28</b>	67 069,69	76 159,69	87 794,30	91 178,18
<b>TOTAL</b>	<b>160 535,09 €</b>	<b>148 793,61 €</b>	<b>194 567,84 €</b>	<b>236 765,01 €</b>

1) CHAPITRE 10 :

Excédent affecté à l'investissement. Sur ce compte, chaque année, le Conseil d'Administration du CCAS décide d'attribuer un montant de l'excédent de fonctionnement pour financer des mesures d'investissement.

2) CHAPITRE 16 :

Cautions reçues lors des entrées.

3) CHAPITRE 21 :

Recettes générées par la sortie de biens de l'inventaire. Opération d'ordre débutée depuis 2015. Sur 2018, ces opérations n'ont pas été réalisées et ont été reprises lors d'une DM sur 2019 ce qui par voie de conséquence augmente substantiellement le montant de 2019. Le montant est variable en fonction des biens à sortir. Pas de sortie sur 2022 car il reste peu de biens à sortir mais assez coûteux ou encore utilisés.

4) CHAPITRE 28 :

Ces recettes concernent les amortissements des biens acquis. Au regard des nombreux travaux réalisés et acquisition de matériels dont la résidence, cette somme est en constante augmentation. Ce montant connaît une contrepartie du même montant sur le compte de dépenses de fonctionnement 68112.

**III- DETTE DE L'ETABLISSEMENT :**

## TABLEAU PRÉVISIONNEL

Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2022	63 333,36	8 199,81	71 533,17	474 999,80
2023	63 333,36	7 180,15	70 513,51	411 666,44
2024	63 333,36	6 160,49	69 493,85	348 333,08
2025	63 333,36	5 140,82	68 474,18	284 999,72
2026	63 333,36	4 121,14	67 454,50	221 666,36
2027	63 333,36	3 101,48	66 434,84	158 333,00
2028	63 333,36	2 081,82	65 415,18	94 999,64
2029	63 333,36	1 062,15	64 395,51	31 666,28
2030	31 666,28	148,69	31 814,97	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>538 333,16</b>	<b>37 196,55</b>	<b>575 529,71</b>	



#### IV- RESULTATS COMPTABLES :

##### Evolution des clôtures des exercices

	2019	2020	2021	2022
Clôture du budget en fonctionnement	106 644,85	108 036,73	139 973,54	177 196,29
Clôture du budget en investissement	116 378,86	218 036,07	204 246,17	358 139,27

	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
<b>Fonctionnement 2022</b>	643 374,28 €	770 570,57 €	127 196,29 €
<b>Investissement 2022</b>	147 591,60 €	236 765,01 €	89 173,41 €
<b>Résultat 2022</b>			<b>216 369,70 €</b>
<b>Excédent 2021 reporté en recettes de Fonctionnement</b>		50 000,0 €	50 000,00 €
<b>Excédent 2021 reporté en recettes d'investissement (001)</b>		268 965,86 €	268 965,86 €
<b>Résultat de clôture en Fonctionnement 2022</b>			177 196,29 €
<b>Résultat de clôture en Investissement 2022</b>			358 139,27 €
<b>Résultat global de clôture 2022</b>			<b>535 278,54 €</b>

#### V- CONCLUSION :

Au regard des chiffres au 31/12, les finances sont très saines puisqu'il est constaté un excédent dans les deux sections sans l'apport des excédents reportés. Cependant, les factures d'énergie d'octobre, novembre et décembre ne sont pas connues et non rattachées. Il faut donc imaginer environ 20 000 € qui aurait dû être retiré du résultat en fonctionnement soit 107 196,29 €. Ce résultat demeure positif mais en dessous des précédentes années. (116 000 € en 2021).

La section de fonctionnement est en excédent car les recettes générées sont supérieures aux dépenses. La principale raison est l'achat de la résidence qui permet de maintenir cet excédent. Néanmoins, il faut rester vigilant sur le taux de remplissage de la résidence, sur l'existence de la liste d'attente et sur la communication autour d'évènements au sein de la résidence. Nous constatons aussi une dégradation du niveau d'autonomie de certains résidents qui de ce fait demande une présence et technicité plus approfondies de nos agents.

De plus, l'électricité et le gaz vont être en augmentation très forte ce qui réduira cet excédent sur l'exercice 2023.

Il faudra aussi tenir compte de travaux à venir.

Depuis l'acquisition de la résidence, aucune subvention n'est versée par la ville ce qui représentait auparavant environ 120 000 € de subvention d'équilibre.

Pour rappel en octobre lors du vote du BP 2023, pour la première fois afin d'équilibrer notre budget, nous avons dû inscrire une subvention d'équilibre de la part de la collectivité d'un montant de 22 000 €. Suite à l'excédent généré par le budget de la résidence, nous allons pouvoir lors du vote du BS retirer ce besoin en diminuant le résultat au 002 de 22 000 €.

Cela signifie qu'à l'avenir, les recettes ne seront pas suffisantes au regard des dépenses de la structure. Les résidences autonomie demeurent des établissements médico-sociaux qui ont vocation à proposer une solution d'accueil à tarif préférentiel mais l'autonomie et le besoin d'accompagnement des résidents questionnent sur le devenir de ces structures. Les pouvoirs publics devront réfléchir à l'accompagnement qui peut être fait car hormis 24 000 € du forfait autonomie, aucune subvention n'est proposée à ces structures.

*Par voie de conséquence les résidences autonomie auront-elles toujours leur place en 2050 ?*

Effectivement les personnes seront maintenues au domicile et dès que leur degré d'autonomie ne sera plus compatible avec un maintien à domicile, les personnes seront admises en EHPAD. De ce fait, il faut que les résidences autonomie assoient leur attractivité pour attirer un public vivant au domicile avec un niveau d'autonomie suffisant.

Il faudra réfléchir sur les années à venir et à travers le projet d'établissement aux mesures à envisager comme par exemple :

- Les tarifs (les revenus des personnes accueillies seront plus faibles qu'à ce jour et l'obligation alimentaire difficile à appliquer auprès des familles)
- Mettre en place de nombreuses animations
- Proposer des services à la carte (repas au domicile, le dimanche, le soir, du transport...)
- Mettre en œuvre un plan de communication
- Avoir du personnel formé et adapté au public
- Réfléchir à accueillir les sorties d'hospitalisation
- Accueillir un autre public (personnes en situation de handicap, souffrant d'exclusion sociale...)
- Mettre en avant au quotidien une politique de bientraitance
- Développer une démarche qualité au sein de l'établissement tant pour les résidents que le personnel
- Militer pour obtenir le forfait soins
- Être inclus dans le Ségur de la Santé

Pour conclure, la résidence autonomie à travers la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) de 2016 a sa place en tant qu'établissement médico-social mais il faut sans cesse réfléchir à des améliorations à apporter au fonctionnement, au bâtiment pour attirer le public et s'adapter aux évolutions sociétales.